

BELGIAN STROKE COUNCIL
VZW/ASBL

VAT N°: BE 476.530.613

SECRETARY OFFICE

P/A GEERT VANHOOREN
NEUROLOGIE
RUDDERSHOVE 10
8000 BRUGGE

PHONE: +32 476 01 26 66
FAX: +32 50 45 23 59

BELGIANSTROKECOUNCIL.BE

Banking Relation:

BIC: BBRUBEBB
IBAN: BE84310141413659

BOARD OF DIRECTORS

President:

ANDRÉ PEETERS

Secretary General:

GEERT VANHOOREN

Treasurer:

SOFIE DE BLAUWE

Chair scientific board:

PETER VANACKER

Chair patient board:

MIEK GRYPDONCK

Secretary patient board:

KATRIEN ROOBROECK

Chair paramedical board:

PIET TEMMERMAN

Secretary website N:

ROBIN LEMMENS

Secretary website F:

JEAN-MARC RAYMACKERS

Venez vite ! On soigne votre AVC pendant l'épidémie de COVID.

Au cours de cette pandémie de COVID, on constate que des soins aigus essentiels ne sont pas administrés à temps, sans doute parce que les personnes atteintes sont seules ou craignent d'être contaminées en se rendant à l'hôpital. Comme aux Etats-Unis, en Italie ou en France, nous constatons que moins de patients se présentent rapidement en salle d'urgence pour des signes d'accident vasculaire cérébral (AVC).

Sans traitement approprié, la mortalité de l'AVC peut atteindre 30% et le handicap comme l'hémiplégie ou les troubles de la parole, 50%. Heureusement, l'utilisation de technique de thrombolyse (dissoudre le caillot) et/ou de thrombectomie (enlever le caillot) permet de réduire ces conséquences, pour autant que la prise en charge soit effectuée dans les premières heures après le début des symptômes.

Le Belgian Stroke Council confirme que les réseaux de soins aigus fonctionnent toujours pendant cette période d'épidémie. Même les AVC légers ou transitoires (AIT) méritent d'être pris en charge rapidement à l'hôpital. Le risque de contracter une complication due au virus en venant à l'hôpital est nettement plus faible que le risque de garder une séquelle d'un AVC en l'absence de prise en charge immédiate.

En cas de déficit neurologique (asymétrie du visage, perte de force d'un membre, perte de la vue ou de la parole), appelez sans attendre le services d'urgence 112. Si un de vos proche est isolé, contactez-le matin et soir et s'il présente un symptôme d'AVC, appelez le 112. Venez vite ! On soigne votre AVC pendant la crise du COVID.

Vous trouverez des information sur l'AVC sur le site : www.belgianstrokecouncil.be/fr

De la part du Conseil Scientifique du Belgian Stroke Council

Sofie De Blauwe, Veerle De Herdt, Jelle Demeestere, Sylvie De Raedt, Philippe Desfontaines, Anne Dusart, Dimitri Hemelsoet, Robin Lemmens, Noemie Ligtot, André Peeters, Jean-Marc Raymackers, Matthieu Rutgers, Peter Vanacker, Yves Vandermeeren, Geert Vanhooren et Laetitia Yperzeele

Contact :

Dr André Peeters, neurologue, président du Belgian Stroke Council

Cliniques Universitaires Saint-Luc

10 avenue Hippocrate

B-1200 Bruxelles

Tél : 02/764.34.06

GSM : 0478/88.15.11

andre.peeters@uclouvain.be